

Mise en garde

Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.

Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 17 septembre 2020 à 13 h
Par vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la Ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la Ville
Madame la conseillère Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la Ville
Monsieur le maire Luc Rabouin, Maire de l'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Guy Ouellet, directeur d'arrondissement
Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Benoît Malette, chef de division des études techniques

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 13 h 05.

CA20 25 0216

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 septembre 2020.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Période de questions et requêtes du public.

10 - Période de questions des membres du conseil.

Il est demandé par la conseiller Alex Norris la raison d'être de cette séance extraordinaire.

CA20 25 0217

Octroi d'un contrat à la compagnie De Sousa au montant de 1 260 152,44 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de reconstruction de trottoirs et bordures (RMT) et la construction de dos d'ânes, là où requis, pour l'année 2020, et autorisation d'une dépense totale de 1 510 467,69 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-20-14 (3 soumissionnaires conformes).

Considérant l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 1 510 467,69 \$, taxes comprises, pour la réalisation des travaux de reconstruction de trottoirs et bordures (RMT) et la construction de dos d'ânes, là où requis, pour l'année 2020.

D'accorder, à cette fin, un contrat à l'entreprise De Sousa, soit au prix total de 1 260 152,44 \$, taxes comprises, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-20-14 (3 soumissionnaires conformes).

D'autoriser un budget prévisionnel de contingence d'un montant de 126 015,25 \$, taxes comprises.

D'autoriser un budget prévisionnel de frais incidents d'un montant de 124 300,00 \$, taxes comprises.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel, et la dépense totale sera assumée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1208275001

CA20 25 0218

Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$, toutes taxes applicables, à la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, et approbation du projet de convention à cet effet.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'accorder une contribution financière non récurrente totalisant 15 000 \$, à l'organisme énuméré ci-dessous.

ORGANISME	MISSION	MONTANT
Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis	Fonds de mitigation des impacts du chantier du Réseau Express Vélo	15 000 \$

D'approuver le projet de convention à cet effet, dont copie est en annexe au dossier décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire d'arrondissement suppléant ou, en son absence, la mairesse suppléante substitut;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1203945019

CA20 25 0219

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 septembre 2020. Il est 13 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2020.
